



****TRÈS IMPORTANT**
CONSERVEZ CE DOCUMENT
S.V.P.**



La journée de la rentrée 2024-2025 des élèves sera le 29 AOÛT 2024 8 h 40 À 15 h 42

- ⇒ Pour la journée de la rentrée, tous les élèves qui dînent à l'école devront apporter un **dîner froid**.
- ⇒ Ils retourneront à la maison à la fin de l'après-midi par le moyen de transport habituel (à pied, en autobus ou au service de garde).
- ⇒ Le début de l'horaire régulier sera le **mardi, 3 septembre 2024**.
- ⇒ Si votre enfant dîne à l'école, il doit **obligatoirement être inscrit au service de garde**.

Horaire des élèves

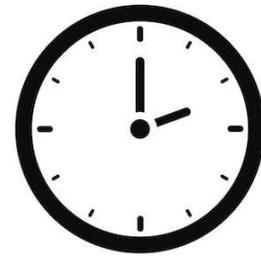
Nous accueillerons les élèves sur la cour dès **8 h 25**.

Début des cours: 8 h 40

Dîner: 12 h 05 à 13 h 20

Fin des cours pour les **maternelles**: 14 h 57

Fin des cours: 15 h 42



Fournitures scolaires



Dans ce courriel, vous trouverez la liste des articles scolaires de votre enfant qu'il devra apporter à l'école lors de la rentrée, le jeudi 29 août.

Vous êtes libres d'acheter les articles scolaires dans n'importe quel commerce, tout en respectant les caractéristiques de la liste d'effets scolaires.

Tous les vêtements, sac à lunch et les chaussures doivent être identifiés au nom de l'enfant de même que tout le contenu du sac et chacun des crayons.

Site internet de l'école

Nous vous invitons à consulter notre site Internet :

ecolesaintjoseph.cssdc.gouv.qc.ca



Nous souhaitons que ce moyen de communication vous servira de référence et qu'il pourra vous permettre d'en apprendre davantage sur notre communauté éducative.

Flûte



Chaque élève de 3^e année recevra, gratuitement, la flûte dont il aura besoin pour les cours de musique. En cas de perte, le coût de remplacement est de 7 \$.



Photo scolaire

Les élèves se feront photographier le lundi 21 octobre 2024.

Inscription au service de garde *Matin-midi-soir*



Le service de garde est offert aux élèves qui fréquentent l'école Saint-Joseph. De plus, tous les élèves peuvent en bénéficier sur l'heure du dîner selon les conditions d'admission. À partir du 20 août, la technicienne en service de garde sera disponible pour la période d'inscription et à compter du 26 août, le service de garde sera ouvert pour accueillir les enfants.

****Si votre enfant dîne à l'école, vous devez obligatoirement l'inscrire au service de garde.****

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la technicienne au service de garde au 819 474-0714, poste 7785.



Transport scolaire - 2e adresse ou place de courtoisie

Il vous est maintenant possible d'acheminer vos demandes de transport d'une 2^e adresse ou place de courtoisie (place disponible) pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à envoyer votre demande de 2^e adresse ou de place de courtoisie par courriel au transport@cssdeschenes.gouv.qc.ca et à envoyer vos paiement via accès D (la procédure de paiement est jointe au formulaire).

Vous trouverez les formulaires sur le site du Centre de services scolaire des Chênes ainsi que d'autres détails importants à lire.

Lorsque votre demande sera traitée, vous recevrez un appel automatisé.

****Veuillez prendre note que les informations relatives au parcours d'autobus de vos enfants seront disponibles sur le site du Centre de services scolaire des Chênes dès le 15 août 2024.**

Pour visualiser les informations du transport, vous aurez besoin du numéro de fiche composé de 7 chiffres apparaissant sur le bulletin de votre enfant ainsi que du code postal de l'adresse à partir de laquelle il sera transporté vers son école.



R*a*p*p*e*e!

N'oubliez pas de transmettre au secrétariat de l'école vos informations à jour concernant votre adresse, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse courriel. Ces informations permettent de vous transmettre les communications importantes et également de vous joindre en cas d'urgence.

Le numéro de téléphone du secrétariat est le : (819) 474-0714 poste 7780

Inscription à Mozaïk parents sur le portail du Centre de services scolaire des Chênes



Nous vous invitons à vous inscrire au portail du Centre de services scolaire des Chênes dès maintenant, si ce n'est pas déjà fait. Cette façon de procéder vous permettra de consulter diverses informations dans le dossier de votre enfant dont :

- ⇒ Le bulletin;
- ⇒ L'état de compte des effets scolaires;
- ⇒ L'état de compte des frais de garde.



Pour ce faire, nous vous indiquons ci-dessous la procédure à suivre afin de vous inscrire.

ACCÈS AU PORTAIL POUR LES PARENTS

- 1) Veuillez vous rendre sur le site du Centre de services : [www.https://www.cssdeschenes.gouv.qc.ca/](https://www.cssdeschenes.gouv.qc.ca/)
- 2) Cliquer en haut à droite « **Mozaïk portail parents** »
- 3) Cliquer en haut à droite « **Se connecter** »
- 4) Cliquer en bas au centre « **Créez votre compte** »
- 5) Saisissez votre adresse courriel et appuyez sur « **Obtenir un code de vérification** » (celui-ci vous sera envoyé par courriel au bout de quelques minutes).
- 6) Saisissez le code à six chiffres que vous avez reçu et appuyez sur « **Vérifier le code** ».
- 7) Une fois le code vérifié, saisissez votre mot de passe (composé de 8 à 16 caractères contenant 3 des 4 éléments suivants: lettres minuscules, majuscules, chiffres (0-9), symboles) et appuyez sur « **Enregistrer** ».
- 8) Vous devez maintenant confirmer l'identité des enfants en complétant le formulaire mis à votre disposition. Cliquez sur le lien pour compléter le formulaire.
- 9) À l'aide du menu déroulant, sélectionnez Centre de services scolaire des Chênes « **CSS des Chênes** ». Cliquez sur « **Suivant** » afin d'afficher plus de choix.
- 10) Complétez ensuite les informations concernant votre enfant et son numéro de fiche (vous trouverez le numéro de fiche de votre enfant sur le bulletin, il est composé de 7 chiffres). Une fois complété, appuyez sur « **Enregistrer** ».
- 11) Une fois l'enregistrement effectué, vous pouvez répéter l'opération pour un autre enfant ou appuyez sur le lien afin de revenir au **Portail Parents**.



Calendrier scolaire 2024-2025

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE



Juillet 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3 ₂	4 ₃	5 ₄	6 ₅	7
8	9 ₆	10 ₇	11 ₈	12 ₉	13 ₁₀	14
15	16 ₁	17 ₂	18 ₃	19 ₄	20	21
22	23 ₅	24 ₆	25 ₇	26 ₈	27 ₉	28
29	30 ₁₀					

Octobre 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 ₁	2 ₂	3 ₃	4 ₄	5
6	7 ₅	8 ₆	9 ₇	10 ₈	11	12
13	14	15 ₉	16 ₁₀	17 ₁	18 ₂	19
20	21 ₃	22 ₄	23 ₅	24 ₆	25 ₇	26
27	28 ₈	29 ₉	30 ₁₀	31 ₁		

Novembre 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 ₂	2
3	4 ₃	5 ₄	6 ₅	7 ₆	8 ₇	9
10	11 ₈	12 ₉	13 ₁₀	14 ₁	15 ^c	16
17	18 ₂	19 ₃	20 ₄	21 ₅	22 ₆	23
24	25 ₇	26 ₈	27 ₉	28 ₁₀	29 ₁	30

Décembre 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2 ₂	3 ₃	4 ₄	5 ₅	6	7
8	9 ₆	10 ₇	11 ₈	12 ₉	13 ₁₀	14
15	16 ₁	17 ₂	18 ₃	19 ₄	20 ₅	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Janvier 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7 ₆	8 ₇	9 ₈	10 ₉	11
12	13 ₁₀	14 ₁	15 ₂	16 ₃	17 ₄	18
19	20 ₅	21 ₆	22 ₇	23 ₈	24 ₉	25
26	27	28* ₁₀	29 ₁	30 ₂	31 ₃	

Février 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3 ₄	4 ₅	5 ₆	6 ₇	7 ₈	8
9	10 ₉	11 ₁₀	12 ₁	13 ₂	14 ^c	15
16	17 ₃	18 ₄	19 ₅	20 ₆	21 ₇	22
23	24 ₈	25 ₉	26 ₁₀	27 ₁	28 ₂	

Mars 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10 ₃	11 ₄	12 ₅	13 ₆	14 ₇	15
16	17 ₈	18 ₉	19 ₁₀	20 ₁	21 ₂	22
23	24 ₃	25 ₄	26 ₅	27 ₆	28	29
30	31 ₇					

Avril 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 ₈	2 ₉	3 ₁₀	4 ₁	5
6	7 ₂	8 ₃	9 ₄	10 ₅	11	12
13	14 ₆	15 ₇	16 ₈	17 ₉	18	19
20	21	22 ₁₀	23 ₁	24 ₂	25 ₃	26
27	28 ₄	29 ₅	30 ₆			

Mai 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1 ₇	2	3
4	5 ₈	6 ₉	7 ₁₀	8 ₁	9 ₂	10
11	12 ₃	13 ₄	14 ₅	15 ₆	16	17
18	19	20 ₇	21 ₈	22 ₉	23 ₁₀	24
25	26 ₁	27 ₂	28 ₃	29 ₄	30 ₅	31

Juin 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2 ₆	3 ₇	4 ₈	5 ₉	6 ^c	7
8	9 ₁₀	10 ₁	11 ₂	12 ₃	13 ₄	14
15	16 ₅	17 ₆	18 ₇	19 ₈	20 ₉	21
22	23 ₁₀	24	25	26	27	28
29	30					

- Accueil de l'élève
- Journée pédagogique fixe (congé pour l'élève)
- Reprise en cas de tempête dans l'ordre suivant (11 avril, 16 mai, 28 mars)
- * 100^e journée : 28 janvier
- Congé pour l'élève et le personnel enseignant
- Congé pour l'élève et tout le personnel
- Jour de travail pour le personnel enseignant
- Fermeture partielle du centre de services scolaire
- Date maximale d'envoi des bulletins aux parents prescrite par le MÉQ

^c Journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant (15 novembre journée, 14 février et 6 juin ½ journée)